

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC**

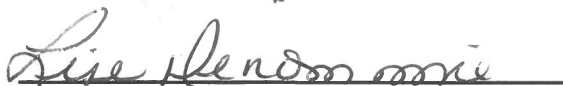
**AVIS D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 263, SUR
LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Prenez avis que le conseil municipal de Nédélec, lors de la session ordinaire du 16 janvier 2023, a adopté le règlement n° 263, règlement sur le traitement des élus municipaux.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 janvier 2023.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau municipal de Nédélec.

Donné à Nédélec, le 18 janvier 2023.



Lise Dénommé

Directrice générale – trésorière